

## Conditions Générales de Vente de prestations de services de Professional-act (Graphil communications sàrl)

Nouvelles conditions applicables au 1er janvier 2016

### Conditions d'admission

Pour chaque formation, les exigences d'admission des participant(e)s sont décrites dans le descriptif complet des formations.

### Inscriptions

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au secrétariat par internet ou par écrit au moyen du bulletin d'inscription online ou annexé, au plus tard 12 jours ouvrables avant le début de la formation ou par téléphone ou E-Mail (confirmation par écrit obligatoire). Les formations ne débutent que lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant. Professional-act se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas assez de participants. Le secrétariat en informera les participants en temps utile.

### Finances

La finance de la formation comprend le matériel et le support de formation imprimé, les vidéos ou selon les indications particulières. Une facture sera adressée à chaque participant(e). Seules les personnes s'étant acquittées de leur finance sont autorisées à fréquenter la formation. La quittance faisant foi.

Les taxes de formation doivent être versées en intégralité 5 jours avant le début de la formation par virement bancaire ou au comptant à notre secrétariat. Elles ne sont en aucun cas remboursées.

Les montants des finances pour les formations peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution générale des charges d'exploitation de Professional-act, notamment des coûts liés aux infrastructures (location de la salle de formation par exemple).

Par leur inscription, les participants aux formations s'engagent à respecter ces exigences, de même que les autres conditions générales.

### Désistement

En cas de désistement de moins de 30 jours avant le début de la prestation, 25% du prix est dû; pour moins de 15 jours, 50% du prix est dû; et pour moins de 5 jours, la somme entière est due.

Les frais administratifs sont fixés à Fr. 50.-.

Le désistement doit être annoncé par écrit (courrier ou courriel) à la direction, la date d'expédition faisant foi.

Moins de 5 jours avant la formation, et après le début des formations, le remboursement ne peut être accordé que pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, ou de

décès. Le remboursement est effectué sous déduction des heures déjà suivies, mais au maximum 50% du prix total de la formation, ainsi que d'une retenue de CHF 50.- pour couvrir les frais administratifs.

### Fréquentation des formations

Dans l'intérêt de l'enseignement, les formations seront suivies avec régularité et ponctualité. En cas d'absence, les participants en informeront le secrétariat ou le formateur. Une attestation est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % de la formation.

### Attestations

Les formations débouchent sur une attestation de suivi de formation continue.

### Locaux et durée des formations

Les différents lieux de formation seront précisés sur la confirmation de formation adressée à chaque participant. En général les formations ont lieu de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les horaires peuvent être modifiés en accord avec le formateur.

### Responsabilités

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Professional-act ne pourra être tenu pour responsable de l'absence de résultats par rapport aux prestations fournies, et ce pour quelque durée que ce soit.

Professional-act n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours.

Les participant(e)s sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés.

Professional-act ne couvre pas les participant(e)s en matière d'accidents.

### Copyright

© Copyright supports de cours: toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisations préalable de Professional-act.